



PUBLIC

Toute personne de 18 ans



PRÉ-REQUIS

Lire et comprendre le français est conseillé –



DURÉE

2 jours – 14 heures
7 heures de théorie
7 heures de pratique
1 jour -7 heures



MODALITÉS

Présentiel

Aptitude médicale travail en hauteur souhaitée

TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation
Attestation de réussite théorie et du savoir-faire pratique
R486 cat A code RS :5084 enregistrée le 02-03-2020
R486 cat B code RS :5082 enregistrée le 02-03-2020
Certificateur :CNAM



DATES ET LIEUX

Agen 05-06 février 06-07 mars 08-09 avril 13-14 mai 12-13 juin	Marmande 21-22 février 20-21 mars 10-11 avril 24-25 avril 27-28 mai 19-20 juin
--	---

Périgueux 29-30 janvier 28-29 février 02-03 avril 15-16 mai 10-11 juin	Villeneuve 19-20 février 10-11 avril 24-25 juin
--	---

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Acquérir des connaissances et des compétences en vue d'obtenir la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des PEMP
- Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des PEMP
- Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Exercices et mise en situation pour la partie pratique
- Remise d'une documentation à la fin du stage



TARIFS

Cat A = 420 € - 504 € TTC
Cat B = 470 € HT - 564 € TTC
Cat A et B = 510 € HT - 612 € TTC



INTERVENANT

Formateurs expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

<p>EPI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se munir impérativement de chaussures de sécurité, d'un harnais et d'un casque jugulaire, d'un vêtement réfléchissant et de protection auditive
<p>THEORIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales • Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS • Les conditions requises pour conduire une PEMP • Les documents accompagnant la PEMP • Sensibilisation à la sécurité • Les accidents de PEMP (statistiques, causes, prévention) • Les responsabilités du conducteur de PEMP et de l'employeur • Les différents acteurs en prévention et leur rôle • Technologie et stabilité des PEMP • Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes de la PEMP, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité • Exploitation des PEMP • Les vérifications à la prise et fin de poste • La capacité de levage (hauteur, poids, nombre de personnes) • Les facteurs de stabilité • Les déplacements dans l'entreprise ou sur le chantier • La signalisation réglementaire • Les consignes de sécurité (EPI, proximité des lignes électriques ...) • Formation si nécessaire adéquate à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur • Les produits dangereux • La mise en sécurité en fin de poste • Entretien
<p>PRATIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de poste et mise en service • Adéquation • Mise en place, • Conduite, manœuvres • Chargement et déchargement sur un porte engins <i>en option</i> • Fin de poste, maintenance
<p>EVALUATION DES CONNAISSANCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des connaissances théoriques et pratiques et plus particulièrement sur le port des EPI et anti chutes si nécessaire • Cette formation permet de se présenter aux épreuves du CACES® selon la R486 A CNAMTS

TEST CACES® R486 A

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Obtenir le CACES® R486 selon la CNAMTS

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Passage des épreuves théoriques pratiques en vue d'obtenir le CACES®



DATES ET LIEUX

Agen	Marmande
07 février	23 février
08 mars	22 mars
10 mars	12 avril
15 mai	26 avril
14 juin	29 mai
	21 juin
Périgueux	Villeneuve
31 janvier	21 février
01 mars	12 avril
04 avril	26 juin
17 mai	
12 juin	



TARIFS

Cat A = 200 € HT - 240 € TTC
Cat B = 200 € HT - 240 € TTC
Cat A et B = 405 € HT - 486 € TTC



INTERVENANT

Formateurs qualifiés et expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

TEST CACES® R486A

PRESENTATION

Le CACES® est issu de recommandations de la CNAM. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail

EVALUATION THEORIQUE

- Durée 1 heure environ
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

EVALUATION PRATIQUE

- EPI obligatoire : Équipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants).
- Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème
- Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par l'AFNOR, organisme certificateur

FIN DES EPREUVES

- Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

VALIDITE

- 5 ans